

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-6-9

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

C051 GERPLAN : REOUVERTURE PAYSAGERE A GEISHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- - Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN, de donner un avis favorable pour une aide départementale à la Commune de Geishouse, pour la réouverture de deux zones très enfrichées au centre du village, pour un montant de 6.746 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74.

LE PRESIDENT

Adopté
voix contre
abstentions

Charles BUTTNER